



## Avocat en Italie payé en pourcentage ?

Par **Waldemar Tristan**, le **27/06/2013** à **17:01**

Bonjour,

Je suis confronté à ce problème de succession :

Je vis à Paris mais la succession de mon père va se dérouler en Italie, sous droit italien (où tout rien avance depuis quasi deux ans).

La procédure risque d'être longue et je cherche un avocat qui accepterait d'être payé en pourcentage.

Est possible et légal ?

Pourriez-vous m'indiquer éventuellement où je trouverai un avocat ?

En vous remerciant pour votre réponse

Waldemar-Tristan